



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du Comité Syndical
du 11 mai 2017*

Réunion du Comité Syndical du 11 mai 2017



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 10 avril 2017 s'est réuni le jeudi 11 mai 2017 Salle « Maison de Belle Dune » à Fort-Mahon Plage sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

Membres : 30

Présents : 21

Nombre de Votants : 21

Nombre de Voix : 31

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Madame Carole BIZET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Maire de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Thierry LECLERCQ

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Nicolas MINEL, chargé de mission, Direction du Développement des Territoires et de la Personne – Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Thierry BALESDENT, Attaché de Groupe, Conseil départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Stéphane DECAYEUX donne pouvoir à Madame Carole BIZET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT donne pouvoir à Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER
- Monsieur Jean DOMITILE
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Alain HENOCQUE

Sont également excusés

- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint - Développement des Territoires et de la Personne, Conseil départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Directrice de l'Appui aux Territoires, Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Chef de service comptable, Trésorier d'Abbeville

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Monsieur MAQUET rappelle que les élus ont été destinataires d'un courrier de l'Association Ault Environnement. Il indique que le Syndicat Mixte n'a commis aucune irrégularité dans le cadre de ce dossier, en témoigne un courrier du Sous-Préfet.

Monsieur DALLE donne les résultats de l'ensemble des sites de Destination Baie de Somme pour le mois d'avril.

Monsieur MAQUET remercie l'ensemble des équipes pour le travail accompli sur les sites. Il demande d'inscrire à l'ordre du jour le rapport n° 35 sur le bail commercial avec Pierre et Vacances, rapport qui avait été préalablement envoyé aux élus par mail. Il demande à Bruno Droz Bartholet de présenter les comptes administratifs.

Juridique

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical en date du 23 mars 2017

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 23 mars 2017.

2. Approbation des résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 15 mars 2017

Au cours de la réunion, les membres du Conseil d'Exploitation se sont prononcés et ont émis un avis favorable sur le projet de Budget Primitif de Destination Baie de Somme 2017. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical en date du 23 mars 2017.

Monsieur MAQUET rappelle que la tenue des Conseils d'Exploitation est importante. En effet, dans les années précédentes la Chambre Régionale des Comptes nous avait demandé de s'y tenir.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 15 mars 2017, dont le dossier de présentation a été consultable en séance.

3. Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label pays d'art et d'histoire

L'objectif de ce partenariat est d'organiser les modalités permettant d'aboutir à un label pour le territoire.

La procédure de labellisation du territoire est portée par la ville d'Abbeville-service patrimoine qui souhaitait initialement obtenir le label Ville d'Art et d'histoire et qui s'associe au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées pour l'obtention Pays d'Art et d'Histoire. Dès l'obtention du label, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées recrutera un animateur de l'architecture et du patrimoine.

La durée de la convention est de 3 ans à compter de sa signature.

Monsieur MAQUET indique que ce dossier est à l'initiative de Baie de Somme – 3 Vallées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean-Paul LECOMTE et Madame Nicole BOUTARD, pour siéger au sein du Comité de Pilotage, et d'approuver la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire et a autorisé le Président à la signer.

4. Marchés publics et avenant

1 – Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés : marché de travaux de réfection et d'aménagement de l'Hôtel Dieu

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de mars 2017, et le marché correspondant notifié au mois d'avril 2017, pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur les futurs travaux de réfection et d'aménagement de l'Hôtel Dieu.

Ce marché de travaux sera passé en procédure adaptée, et sera a priori décomposé en 6 ou 7 lots séparés (« électricité-sécurité / incendie / informatique », « aménagements intérieurs : plâtrerie, portes », « revêtements de murs et sols », « sanitaire-plomberie », « ventilation-climatisation » et « couverture-charpente-toiture », pour un montant prévisionnel de 300 000 € HT environ (plus 40 000 € HT si réfection totale de la toiture).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président, à signer, par anticipation, ces marchés et les actes d'exécution s'y rapportant.

2 – Location et maintenance de TPE pour les sites de Destination Baie de Somme – Avenant n°1

Le présent avenant n°1 porte sur la modification et le remplacement de certains des matériels en place sur les sites afin que les communications et les transactions puissent s'opérer sous IP et GPRS, et non pas seulement sous IP ; ceci afin de pouvoir continuer à passer des transactions en cas de panne de connexion Internet sur les sites, comme cela s'est déjà produit à plusieurs reprises lors de la première année du marché.

Il s'agit également d'ajouter un matériel supplémentaire au Parc du Marquenterre, qui s'avère nécessaire pour le service en terrasse.

L'avenant n°1 s'élève donc à 3 825,80 € HT, soit 4 590,96 € TTC, soit une augmentation du prix de la prestation de 21,85% portant le montant total du marché à 21 335,30 € HT, soit 25 602,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 portant sur la location et maintenance de TPE pour les sites de Destination Baie de Somme, et a autorisé le Président à le signer.

3 - Clauses d'insertion sociales dans les marchés publics

Ces clauses permettent, au travers la commande publique, de fournir des opportunités d'emploi à des personnes qui sont éloignées. Les entreprises retenues doivent confier la réalisation d'une partie de travaux à un public éligible à la clause d'insertion. Les entreprises sont donc mobilisées pour l'emploi.

Il appartient au Syndicat Mixte de se prononcer sur le principe d'insérer ce type de clauses dans ses marchés publics.

La mission locale de la Picardie Maritime intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage : elle assure une mission de service public.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'insérer des clauses sociales dans nos marchés publics et a autorisé le Président, le cas échéant, à signer une convention avec la mission locale de la Picardie Maritime.

Finances

5. Compte Administratif 2016 – Budget Principal

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 979 691,93 € et les dépenses à 11 976 342,19 €, soit un solde d'exécution constaté de - 2 996 650,26 € pour l'exercice 2016.

Les restes à reporter s'élèvent en recettes à 2 024 762,00 € et en dépenses à 1 564 063,00 €, soit un différentiel de + 460 669,00 €. Ces sommes à reporter correspondent, en dépenses, aux opérations en cours ou en phase de démarrage et en recettes, aux subventions sur des opérations d'investissement acquises, mandatées ou à mandater au 31 décembre 2016.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'année N-1 pour + 4 530 376,08 €, s'élève à + 1 533 725,82 €.

Le résultat disponible après imputation des restes à reporter s'élève à + 1 994 394,82 €.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 012 392,57 € et les dépenses à 5 803 891,28 €, soit un solde d'exécution constaté de + 208 501,29 € pour l'exercice 2016.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1 pour + 397 643,75 €, s'élève à + 606 145,04 €.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2016 (investissement + fonctionnement) s'élève à - 2 788 148,97 €.

Le résultat de clôture de l'année 2016, après imputation des reports de l'année N-1, est excédentaire de + 2 139 870,86 €.

Le Compte Administratif 2016 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Monsieur MAQUET indique que l'on doit se câler sur la trajectoire budgétaire du Conseil Départemental de la Somme suite à la réduction annuelle de la dotation de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2016 du budget principal du Syndicat Mixte.

6. Compte Administratif 2016 – Budget Annexe de la ZAC du Royon

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 61 071,45 € et les dépenses à 0,00 €, soit un solde d'exécution constaté de + 61 071,45 € pour l'exercice 2016.

Il n'y a pas de restes à reporter fin 2016.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'année N-1 pour + 414 494,86 €, s'élève à + 475 566,31 €.

Le résultat disponible après imputation des restes à reporter s'élève à + 475 566,31 €.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0,00 € et les dépenses à 65 367,45 €, soit un solde d'exécution constaté de - 65 367,45 €.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1 pour - 9 937,19 €, s'élève à - 75 304,64 €.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2016 (investissement et fonctionnement) s'élève à - 4 296,00 €

L'excédent de clôture de l'année 2016 (investissement + fonctionnement), après imputation des reports de l'année N-1, s'élève à + 400 261,67 €.

Le Compte Administratif 2016 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de la ZAC du Royon.

7. Compte Administratif 2016 – Budget Annexe du Centre Conchylicole

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 136 174,09 € et les dépenses à 90 763,67 €, soit un solde d'exécution constaté de + 45 410,42 € pour l'exercice 2016.

Il n'y a pas de restes à reporter fin 2016.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'exercice N-1 pour – 43 750,26 €, s'élève à + 1 660,16 €.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 121 356,23 € et les dépenses à 111 307,78 €, soit un solde d'exécution constaté de + 10 048,45 €.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1 pour + 23 293,32 €, s'élève à + 33 341,77 €.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2016 (*investissement + fonctionnement*) s'élève à + 55 458,87 €.

Le résultat de clôture de l'année 2016 (*investissement + fonctionnement*), après imputation du report de N-1, est bénéficiaire de + 35 001,93 €.

Le Compte Administratif 2016 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Centre Conchylicole.

8. Compte Administratif 2016 – Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 329 648,74 € et les dépenses à 645 213,11 €, soit un solde d'exécution constaté de - 315 564,37 € pour l'exercice 2016.

Les restes à reporter s'élèvent en dépenses à 27 719,00 € et en recettes à 88 973,00 €, soit un différentiel de + 61 254,00 €. Ces sommes à reporter correspondent aux engagements de dépenses et de recettes à fin 2016.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'exercice N-1 pour - 58 260,22 €, s'élève à - 373 824,59 €.

Le résultat disponible après imputation des restes à reporter s'élève à - 312 570,59 €.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 259 438,67 € et les dépenses à 21 017,49 €, soit un solde d'exécution constaté de + 238 421,18 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement, après intégration du report de l'exercice N-1 pour + 815 967,81 €, s'élève à + 1 054 388,99 €.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2016 (*investissement + fonctionnement*) s'élève à - 77 143,19 €.

Le résultat de clôture de l'année 2016 (*investissement + fonctionnement*), après imputation du report de N-1, est bénéficiaire de + 680 564,40 €.

Le Compte Administratif 2016 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire.

9. Compte Administratif 2016 – Budget Annexe ZAC du Moulinet

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,00 € et les dépenses à 0,00 €, soit un solde d'exécution constaté de 0,00 € pour l'exercice 2016.

Il n'y a pas de restes à reporter fin 2016.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'année N-1 pour 0,00 €, s'élève à 0,00 €.

Le résultat disponible après imputation des restes à reporter s'élève à 0,00 €.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 75 125,11 € et les dépenses à 75 125,11 €, soit un solde d'exécution constaté de 0,00 €.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1 pour 0,00 €, s'élève à 0,00 €.

Résultat

Le solde d'exécution de l'année 2016 (*investissement et fonctionnement*) s'élève à 0,00 €

L'excédent de clôture de l'année 2016 (*investissement + fonctionnement*), après imputation des reports de l'année N-1, s'élève à 0,00 €.

Le Compte Administratif 2016 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet.

10. Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme

Section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 024 534,52 € et les dépenses à 1 035 576,36 €, soit un solde d'exécution constaté de - 11 041,84 € pour l'exercice 2016.

Les restes à reporter s'élèvent en dépenses à 276 298,00 € et en recettes à 22 465,00 €, soit un différentiel de - 253 833,00 €. Ces sommes à reporter correspondent aux engagements de dépenses et de recettes à fin 2016.

Le résultat de clôture de la section d'investissement, après intégration du report de l'exercice N-1 pour + 2 071 259,81€, s'élève à + 2 060 217,97 €.

Le résultat disponible après imputation des restes à reporter s'élève à + 1 806 384,97 €.

Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 549 679,37 € et les dépenses à 11 377 920,36 €, soit un solde d'exécution constaté de + 171 758,87 € pour l'exercice 2016.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, après intégration du report de l'exercice N-1 pour – 265 664,42 €, s'élève à – 93 905,55 €.

Résultat :

Le solde d'exécution de l'année 2016 (*investissement + fonctionnement*) s'élève à + 160 717,03 €.

Le résultat de clôture de l'année 2016 (*investissement + fonctionnement*), après imputation des reports de l'année N-1 est excédentaire pour un montant de + 1 966 312,42 €.

Le Compte Administratif 2016 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme.

Monsieur MAQUET indique que Destination Baie de Somme a du faire face à un déficit depuis plusieurs années. L'activité devient plus sereine ce qui va permettre à Destination Baie de Somme de développer des investissements (extension club house...).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme.

11. Compte de gestion 2016 - Budget Principal

Le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2016, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2016. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal et a approuvé le Compte de Gestion 2016 du budget principal.

12. Compte de gestion 2016 - Budget Annexe de la ZAC du Royon

Le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2016, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2016. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal et a approuvé le Compte de Gestion 2016 du budget principal.

13. Compte de gestion 2016 - Budget Annexe du Centre Conchylicole

Le Compte de Gestion du Budget Annexe de la ZAC du Royon pour l'exercice 2016, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2016. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe de la ZAC du Royon et a approuvé le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe de la ZAC du Royon.

14. Compte de gestion 2016 - Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral

Le Compte de Gestion du Budget Annexe Centre Conchylicole pour l'exercice 2016, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2016. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Centre Conchylicole et a approuvé le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe du Centre Conchylicole.

15. Compte de gestion 2016 - Budget Annexe ZAC du Moulinet

Le Compte de Gestion du Budget Annexe – Gestion des Propriétés du Conservatoire pour l'exercice 2016, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2016. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe – Gestion des Propriétés du Conservatoire et a approuvé le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe – Gestion des Propriétés du Conservatoire.

16. Compte de gestion 2016 - Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme

Le Compte de Gestion du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet pour l'exercice 2016, établi par le Comptable Public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2016. Il atteste que les opérations sont régulières et n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le Président du Syndicat Mixte quitte la séance, Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, préside le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2016 et le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet et a approuvé le Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet.

17. Affectations des résultats de l'exercice 2016 – Budget Principal

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, et constatant que le Compte Administratif présente

les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2015	virement à la Section de fonctionnement	résultats de l'exercice 2016	restes à réaliser 2016	solde restes à réaliser 2016	chiffres 2016 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A + 4 530 376,08 €		C - 2 996 650, 26 €	D Dép 1 564 093 € Rec. 2 024 762 €	Rec- Dep=E + 460 669 €	F = A + C + E + 1 994 394,82 €
Fonctionnement	A + 397 643,75 €	B	C + 208 501,29 €			G= A - B + C + 606 145,04 €

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2015	Virement à la section d'investisst.	Résultats de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde restes à réaliser 2016	Chiffres 2016 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A		C	D	Rec- Dep=E	F= A + C
	+ 414 494,86 €		+ 61 071,45 €	Dép : 0,00 €	0,00 €	+ 475 566,31 €
				Rec : 0,00 €		
Fonctionnement	A	B	C			G= A - B + C
	- 9 937,19 €	néant	- 65 367,45 €			-75 304,64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement de + 606 145,04 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016	606 145,04 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	606 145,04 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

18. Affectations des résultats de l'exercice 2016 – Budget Annexe de la ZAC du Royon

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat déficitaire de fonctionnement de – 75 304,64 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016	0,00 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2016	75 304,64 €
Déficit à reporter (ligne 002)	75 304,64 €

19. Affectations des résultats de l'exercice 2016 – Budget Annexe du Centre Conchylicole

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2015	virement à la section d'investissement	Résultats de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde restes à réaliser 2016	chiffres 2016 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	A	B	C	D	Rec-Dep=E	F= A + C + E
Investissement	- 43 750,26 €		+ 45 410,42	Dép : 0 €	0 €	+ 1 660,16 €
				Rec : 0 €		
Fonctionnement	+ 23 293,32 €	Néant	+ 10 048,45 €			G= A - B + C + 33 341,77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement de + 67 043,58 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016	33 341,77 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	33 341,77 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

20. Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral

✓

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2015	virement à la section d'investissement	Résultats de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde restes à réaliser 2016	chiffres 2016 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	A	B	C	D	Rec- Dep=E	F= A + C + E
Investissement	- 58 260,22 €		-315 564,37 €	Dép : 27 719,0 0 €	61 254,00 €	-312 570,59 €
				Rec : 88 973,0 0 €		
Fonctionnement	815 260,22 €	Néant	+ 238 421,18 €			+ 1 054 388,9 9 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement de + 1 054 388,99 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016	1 054 388,99 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	312 570,59 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	741 818,40 €
Total affecté au c/ 1068 :	312 570,59 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	

21. Affectations des résultats de l'exercice 2016 – Budget Annexe ZAC du Moulinet

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2015	Virement à la section d'investisst.	Résultats de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde restes à réaliser 2016	Chiffres 2016 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A		C	D	Rec-Dep=E	F= A + C
	0,00 €		0,00 €	Dép : 0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Rec : 0,00 €		
fonctionnement	A	B	C			G= A - B + C
	0,00 €	néant	0,00 €			0,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de 0,00 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016	0,00 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2016	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

22. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Budget annexe de la régie Destination Baie de Somme

✓

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2015	Virement à la section d'investissement	Résultats de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde restes à réaliser 2016	Chiffres 2016 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A		C	D	Rec- Dep=E	F= A + C + E
	+ 2 071 259,81 €		- 11 041,84 €	Dép : 276 298,00 €	- 253 833,00 €	+ 1 806 384,97 €
				Rec : 22 465,00 €		
fonctionnement	A	B	C			G= A - B + C
	- 265 664,42 €	néant	+ 171 758,87 €			- 93 905,55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat déficitaire de fonctionnement de - 93 905,55 € comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016	0,00 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
Déficit Global cumulé au 31/12/2016	- 93 905,55 €
Déficit à reporter (ligne 002)	- 93 905,55 €

23. Création de la régie de recettes et d'avances Destination Baie de Somme « Parc du Marquenterre » en remplacement de la régie de recettes

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les modifications apportées à cette régie de recettes et a autorisé le Président à signer tous les arrêtés et documents nécessaires à son fonctionnement à compter du 1^{er} juin 2017 et à clôturer l'actuelle régie de recettes du Parc du Marquenterre.

24. Souscription d'un contrat de prêt

Article 1 : Caractéristiques du prêt :

Montant du contrat de prêt : 500 000,00 EUR
Durée du prêt : 15-20 ans
Objet : financer l'acquisition et les travaux d'aménagement du bâtiment de l'Hôtel Dieu à ABBEVILLE.
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur dans les 4 mois de la signature du contrat de prêt
Taux d'intérêt annuel : mentionné ci-après
Échéances d'intérêts : périodicité semestrielle
Remboursement du capital : dégressif avec échéance constante

Commissions :

Commission d'engagement : forfait de 500 € pour le Crédit Agricole et de 1 000 € pour la Caisse d'Epargne

Échéance Semestrielle

Offres à taux fixe 15 ans

	taux annuel	échéance	Frais de dossier	Montant global	Coût global
Crédit Agricole	1,62%	18 840,68 €	500,00 €	565 720,40 €	65 720,40 €
Caisse d'Epargne	1,60%	18 812,85 €	1 000,00 €	565 385,50 €	65 385,50 €

Offres à taux fixe 20 ans

	taux annuel	échéance	Frais de dossier	Montant global	Coût global
Crédit Agricole	1,91 %	15 098,01 €	500,00 €	604 420,40 €	104 420,40 €
Caisse d'Epargne	1,85%	15 011,85 €	1 000,00 €	601 474,00 €	101 474,00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Monsieur MAQUET indique que les taux ont évolué. Il propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne et indique que par l'acquisition de cet immeuble, le Syndicat Mixte sera désormais propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre proposée par la Caisse d'Epargne et a autorisé le Président à signer le contrat de prêt dans les conditions détaillées ci-dessus, et donne tous pouvoirs pour effectuer les diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

25. Remboursement des frais de mission au Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2123-18,

Considérant les frais engagés par le Président dans le cadre de sa mission,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

Ainsi, le Président ou son représentant peut obtenir le remboursement des frais de transports et de séjour engagés pour se rendre et participer à des réunions dans les instances ou organismes au sein desquels il représente ès qualité le Syndicat Mixte.

Monsieur MAQUET indique que son prédécesseur avait une enveloppe fixe pour le remboursement de ses frais. Il souhaite que pour lui et les vices-présidents, le remboursement se fasse sur la base de frais réels engagés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le remboursement des frais réels engagés dans le cadre des fonctions du Président ou de son représentant.

26. Consultation relative au projet de parc éolien en mer sur la zone de Bassure de Baas

Ce projet, prévoit de planter en mer, entre 60 et 80 éoliennes à 17 km au large de Berck et à 18 km du Touquet sur le banc de sable de Bassure de Baas.

Situé près de la Baie de Somme, Baie de l'Authie et Baie de Canche, en plein couloir de migration européen majeur, il n'entraînera que des conséquences négatives sur développement touristique et des nuisances sur des secteurs tels que l'environnement et la pêche. Par conséquent, il ne pourra être que donné un avis extrêmement réservé et négatif sur ce projet.

Monsieur MAQUET souhaite que ce rapport soit inscrit à l'ordre du jour car il porte sur un projet éolien face à la baie de Somme. Il indique que nous ne pouvons être d'accord avec ce projet. La baie de Somme est impactée par ce nouveau projet. Monsieur HAUSSOULIER indique également qu'il ne veut pas de ce projet d'éolienne en mer. Il rappelle qu'il faudra également l'avis du Parc Naturel Marin. Il demande donc aux membres du comité syndical d'émettre un avis extrêmement défavorable sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de donner un avis extrêmement défavorable sur le projet de parc éolien en mer sur la zone de Bassure de Baas et, en association avec les 18 communes membres du Syndicat Mixte, d'adhérer à l'Association « Collectif Horizon ».

27. Signature d'une convention d'échange de données relatives à la gestion du trait de côte avec le laboratoire M2C Roue

Cette convention vise à favoriser les échanges, à affiner et compléter ces données ainsi qu'à faciliter l'accomplissement de la mission de service public de chacune des deux structures par la mise à disposition gratuite desdites données.

La durée de la convention est de 3 ans, renouvelable par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'un échange de données relatives à la gestion du trait de côte avec le laboratoire M2C Rouen, ainsi que la convention à établir avec ce laboratoire, et a autorisé le Président à signer la convention établie dans ce cadre.

Commune de Cayeux-sur-Mer

28. Cayeux-sur-Mer/Le Hourdel/Route Blanche - Convention d'occupation et de gestion du domaine public communal

Cette convention a pour objets :

- de mettre à disposition une partie du domaine public de la commune de Cayeux-sur-Mer au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard et ce, conformément aux dispositions des articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

- de fixer, suite au transfert de compétence ou dans le cadre des compétences propres du Syndicat Mixte, les modalités d'occupation et de gestion du domaine public communal de la commune de Cayeux-sur-Mer par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la commune de Cayeux-Sur-Mer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les conventions d'occupation et de gestion du domaine public avec la Commune de Cayeux-sur-Mer, relative à la gestion du parking des Argousiers et de la Saulaie, et relative à la Route Blanche, jointes à la présente délibération et autorise le Président à les signer.

29. Golf de Belle Dune

1. Projet d'extension du Club House

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a lancé des études de maîtrise d'œuvre pour étudier les possibilités d'extension du Club House. L'architecte retenu est Arnaud Zisseler.

Le budget de cette opération s'élève à 418 625 €HT comprenant les travaux, les études et les aménagements de la terrasse et des abords.

Le financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Fonds propres Destination Baie de Somme et emprunts : 318 625 €HT
- Conseil départemental de la Somme : 100 000 €HT

Au vu du projet présenté en phase « avant-projet », et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le projet d'extension du Club House du Golf de Belle Dune et a autorisé le Président à solliciter l'aide départementale dans le cadre de l'Appel à Projets « développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme ».

2. ZAC du Royon - Projet d'extension de Belle Dune - ZB de Quend

Le point d'avancement de ces actions est aujourd'hui le suivant :

Modification de la ZAC :

- Approbation du rapport du Commissaire Enquêteur le 23 mars 2017,
- Transmission du rapport au Préfet le 04 avril 2017,
- Modification effective de la ZAC à l'issue d'un délai de recours de 2 mois, soit à échéance de mi-juin 2017. En parallèle, le PLU de la commune de Quend intègrera cette modification.

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la modification du Golf de Belle Dune:

- Une première consultation a été opérée en 2012 en vue de l'attribution de la conception du déplacement des trous 15 & 16 du parcours de Golf,
- En regard des difficultés rencontrées pour la modification de la ZAC, la passation de marché n'a alors pas été finalisée. Cette consultation est à relancer afin de préciser les éléments utiles au dossier de demande d'autorisation de défrichement. La constitution du permis d'aménager y sera intégrée.

Demande d'Autorisation de défrichement :

- Le dossier déposé en juillet 2016 a fait l'objet d'une demande de complétude :
 - o Investigations complémentaires sur le volet de l'inventaire forestier, à ce jour réalisées,
 - o Actualisation des inventaires initiaux relevant des procédures de demande d'autorisation de destruction d'espèces animales et d'habitats,
 - o Révision des mesures d'évitement, compensatoires, et plus-values écologiques.

Il s'ensuivrait une autorisation de défricher à échéance de janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver :

- ***le prolongement de ces études,***
- ***la participation au règlement des compléments d'études écologiques auprès de Pierre & Vacances à concurrence du montant prévisionnel de 11 535 € TTC,***
- ***la signature d'une convention financière avec Pierre & Vacances, afférent à cette dépense,***
- ***l'engagement d'un marché de conception pour la modification du parcours de Golf, et éventuels besoins d'investigations topographiques complémentaires.***

Les dépenses seront financées aux moyens des crédits inscrits au Budget Annexe « ZAC du Royon ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, également, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer un audit, une étude de faisabilité et de programmation des travaux de l'Aquaclub (audit + étude de faisabilité : tranche ferme – travaux : tranche conditionnelle).

Monsieur MAQUET indique que l'ensemble des divisions parcellaires de Belle Dune est en cours.

Les dépenses seront financées aux moyens des crédits inscrits au Budget Annexe de Destination Baie de Somme.

La mise en œuvre de ces démarches imposera la mise à jour du protocole reprenant les modalités de coopération entre le Syndicat Mixte et Pierre & Vacances ainsi que les conditions de règlement des frais d'études préalables tant dans l'hypothèse de la menée à terme de l'opération que dans le cas d'une incapacité à concrétiser, pour quelque motif que ce soit, la finalisation du projet.

30. Plan Vélo

1. Convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture, à la pose et à la maintenance de compteurs de fréquentation des véloroutes et pistes cyclables

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il est créé un groupement de commandes entre le Département et le Syndicat Mixte afin de passer conjointement un marché de fournitures, de pose et de maintenance de compteurs de fréquentation.

Pour la réalisation de l'objet du groupement de commande, les membres désignent comme coordonnateur le Département.

Le montant prévisionnel total du marché est estimé à 70 000 € HT pour quatre ans.

Conformément aux dispositions de l'article L 1414-3 –II du Code Général des Collectivités Territoriales, il est convenu que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur.

La convention prendra effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des membres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes relative à la fourniture, à la pose et à la maintenance de compteurs de fréquentation des véloroutes et pistes cyclables, et a autorisé le Président à la signer.

-
2. Maintenance et renouvellement des licences d'exploitation des compteurs.

Le marché arrivant à échéance, il est important d'envisager son extension permettant au Syndicat Mixte d'accéder aux données de comptage au-delà du 15 juillet 2017.

Pour cela, deux types de prestations sont nécessaires :

1. **La première prestation** concerne la maintenance des compteurs qui comprend :

- Contrôle et nettoyage des capteurs et des membranes
- Contrôle de bon fonctionnement
- Vérifier/renouveler les batteries
- Renouveler les joints d'étanchéité
- Éléments de remplacement si nécessaire (usure normale, défauts de fabrication)
- Mise à jour logiciel
- Echanges avec le client

Le montant maximal de cette prestation s'élève par an et pour les 4 compteurs à 1 910 € réparti comme suit :

	Prix (par pièce)	
Maintenance bi-annuelle obligatoire	€	230,00
Frais de déplacement	€	500,00
Tubes pneumatiques: rouleau de 75 mètres	€	150,00
Batteries	€	85,00

2. **La deuxième prestation** concerne les licences d'exploitation de la plate-forme dont le montant maximal par année et pour les 4 dispositifs de comptage s'élève à 1 600 € réparti comme suit :

	Prix (par pièce)	Nombre	Prix (total)	Description
License annuelle FLOWcontrol	€ 600,00	1	€ 600,00	1 système
License annuelle FLOWcontrol/asset	€ 100,00	4	€ 400,00	4 compteurs
Communication + storage / an	€ 150,00	4	€ 600,00	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les dépenses complémentaires relatives à la maintenance et au renouvellement des licences d'exploitation des compteurs pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

3. Approbation du plan de financement - Signature de la convention de partenariat

Par délibérations en dates des 23 février 2012 et 11 mai 2012, le Syndicat Mixte s'est inscrit dans une démarche commune d'aménagement cohérent au niveau européen, en intégrant le projet INTERREG I3VT. Ce programme a, entre autres, permis de financer en partie l'ensemble des études et procédures administratives (*maîtrise d'œuvre, études hydrauliques, dossier loi sur l'eau*) préalables à la réalisation de la phase travaux de l'ouvrage de franchissement de l'Authie au lieu-dit « Pont à Cailloux »).

Pour poursuivre cette démarche, le Syndicat Mixte souhaite s'associer à un nouveau projet dans le cadre du programme de

coopération transfrontalière INTERREG VA France-Wallonie-Flandre. Ce nouveau programme permet la coopération entre acteurs locaux et régionaux de part et d'autre de la frontière franco-belge. L'objectif est de trouver des solutions communes à des problématiques partagées tout en bénéficiant de cofinancements par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 50%. Le projet regroupe 30 partenaires dont 17 partenaires français et 13 partenaires belges.

Le projet se concentrera sur le développement d'offres transfrontalières de tourisme à vélo et le renforcement du maillage franco-belge des EuroVelo. En effet, le but est de créer des itinéraires touristiques structurants à travers ce large territoire transfrontalier aux portes des plus gros marchés du vélo tourisme européen.

Le budget prévisionnel global de l'opération INTERREG VA France-Wallonie-Flandre a été estimé à 14 459 836 €. La contribution FEDER attendue s'élève à 7 229 918 €, soit 50 % du coût total de l'opération.

Le financement de cet ouvrage, estimé à 1 240 000 €, sera supporté à part égale entre le Syndicat Mixte et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Le montant prévisionnel de l'action menée par le Syndicat Mixte est estimé à 666 733 €. Sous réserve que le projet soit retenu, la participation FEDER pour le Syndicat Mixte s'élèvera à 333 366 €, soit 50 % des dépenses.

Sous réserve que le projet soit retenu, il devra être mis en œuvre dans un délai de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2017.

Monsieur DAVERGNE demande si ce sont les mêmes compteurs que pour le projet Vallée de Somme. Florian BOUTHORS répond que ces données permettent de croiser les informations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif au projet de réalisation de la passerelle de franchissement de l'Authie, dans le cadre du programme INTERREG VA et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

31. Opérations d'Environnement

1. Convention cadre de partenariat entre le Syndicat Mixte Baie de Somme –Grand Littoral Picard et Baie de Somme - Trois vallées

Par délibération en date du 10 décembre 2015, le Comité Syndical a approuvé la convention de partenariat avec Baie de Somme –Trois Vallées et a autorisé le Président à la signer.

Cette convention a pour objectif de définir l'articulation et la complémentarité des actions des deux Syndicats pour répondre notamment au besoin de clarification des compétences des différents opérateurs dans l'instruction de la demande de labellisation PNR.

Cependant, les services de l'Etat souhaitant que le PNR soit directement porteur d'opérations d'entretiens d'Espaces naturels sensibles en dehors de notre périmètre d'actions, il est nécessaire de signer une nouvelle convention.

Un nouveau projet a fait l'objet d'une concertation entre notre Syndicat et Baie de Somme – Trois vallées sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet d'Abbeville.

Monsieur MAQUET indique que l'on a retravaillé avec Baie de Somme – Trois Vallées sur la convention et que le Syndicat Mixte restera compétent sur son périmètre d'intervention. L'objectif est de présenter une cohérence du territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de rapporter la délibération en date du 10 décembre 2015 et d'approuver la nouvelle convention-cadre de partenariat entre les deux Syndicats, et a autorisé le Président à la signer.

-
2. Renouvellement du label Grand Site de France Baie de Somme

Après avoir consacré l'année 2016,

- à recueillir les attendus des acteurs économiques, des associations, des institutionnels, des services de l'Etat pour le projet de demande de renouvellement du label (présenté en Comité de pilotage le 31 mars 2016) ;
- à partager un état des lieux – diagnostic du territoire avec les partenaires (validation en Comité de pilotage le 13 octobre 2016) ;
- à dresser un bilan des actions prioritaires menées sur la période 2012-2016 (validé en Comité technique le 01 février 2017) ;

Le Syndicat Mixte a souhaité prendre l'attache d'un groupement de bureau d'études pour l'accompagner dans la révision de notre stratégie de gestion et de mise en valeur du Grand Site.

Cette stratégie a été présentée au Comité de Pilotage du Grand Site qui s'est réuni le 16 mars 2017.

Elle s'appuie sur 4 enjeux majeurs :

1. l'amélioration de la gestion des flux touristiques :
2. la préservation dynamique des paysages naturels et bâtis
3. l'accueil en favorisant "l'expérience du lieu"
4. l'amélioration de la gouvernance

Ces enjeux seront déclinés d'ici fin juin 2017 sous la forme d'un programme d'actions pour la période 2018-2023, sur la base d'un périmètre de projet et d'une gouvernance révisés.

Le nouveau périmètre intégrerait ainsi Mers-les-Bains et Brutelles (falaise morte et Bas-Champs) et serait élargi aux projets dans les vallées de Mons-Boubert et Cahon-Gouy ainsi qu'à Régnière-Ecluse (prolongement de la vallée de la Maye) afin de proposer un maillage territorial plus cohérent pour valoriser les paysages du Grand Site et soulager les pressions qui s'exercent sur les cœurs de sites classés.

Il sera également proposé d'intégrer une partie de l'espace maritime, classé au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement, pour valoriser la stratégie d'intervention du Conservatoire du Littoral et mieux encadrer la fréquentation sur le Domaine Public Maritime.

Concernant la future gouvernance, les intercommunalités qui intègrent des communes du Grand Site pourraient être identifiées comme territoires associés.

Sur la base des éléments exposés ci-avant, et afin de préparer le dossier de renouvellement du label avant l'été, pour une saisine officielle de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, dès la rentrée de septembre 2017, **après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider :**

- les enjeux stratégiques et d'engager la rédaction du plan d'actions 2018-2023 (une présentation aux membres du Comité de Pilotage sera proposée fin juin 2017, pour validation),

- le nouveau périmètre de projet qui sera proposé dans le cadre du renouvellement,

- le nouveau cadre de gouvernance afin d'engager avec nos partenaires la révision de notre convention cadre qui sera jointe au dossier de candidature au renouvellement.

32. Opérations de Communication

1. Signature d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois

Une convention doit permettre de constituer un groupement de commandes, afin de permettre que le Syndicat Mixte et la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois puissent passer conjointement des marchés publics conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de groupement de commandes à établir avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois pour la réalisation d'actions de communication et a autorisé le Président, le cas échéant, à la signer.

2. Manifestation Fête du Vélo 2017 - Approbation de la convention type

Afin de valoriser la pratique du vélo en Baie de Somme et de redynamiser l'animation du réseau de prestataires rattachés au vélo, le Syndicat Mixte Baie de Somme -Grand Littoral a souhaité participer à un événement national : la Fête du Vélo qui se déroulera les 3 et 4 juin 2017.

Cette manifestation, gratuite et ouverte à tous, est l'occasion de mettre en avant l'offre vélo présente sur la Côte mais aussi dans le département et de valoriser les produits touristiques développés autour de l'écomobilité (*train + vélo*).

Cette manifestation s'inscrit dans une démarche nationale qui vise à promouvoir un réseau cohérent d'itinéraires cyclables ainsi qu'à développer un produit touristique respectueux de l'environnement.

La présentation de la manifestation et le préprogramme sont consultables en séance.

Pour la mise en place des animations et expositions, le Syndicat Mixte mobilise du personnel ou du matériel en externe, pour lesquelles une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention type, relative aux animations de la manifestation vélo des 3 juin et 4 juin 2017 en Baie de Somme et a autorisé le Président à signer l'ensemble des conventions avec les différents partenaires sollicités.

33. Gestion du Personnel

Syndicat Mixte - Modification du tableau des effectifs

Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe en poste de rédacteur principal de 1ère classe

Un chargé de mission du service Communication peut bénéficier d'un avancement de grade suite à l'obtention de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1ère classe au titre de l'année 2017, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Compte tenu de la nature de ses missions (suivi des éditions, organisation d'événements, animation du site Internet, gestion du magazine Baie de Somme, suivi de la communication interne), je vous propose la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet au tableau des effectifs et d'approuver la modification du tableau.

RAPPORT D'INFORMATION

34. Suite à autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

Le Moulinet – Marchés de travaux – Terrassement et paysagement

Par délibération en date du 14 février 2017, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer par anticipation les marchés de travaux.

Ce marché se décompose en 2 lots séparés :

- Lot 1 : Terrassement
- Lot 2 : Paysagement

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé pour publication intégrale au BOAMP, avec mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur les sites Internet achatpublic.com et baiedesomme.org.

La date limite de réception des offres était fixée au 27 février 2017 à 12 heures.

- 2 offres ont été réceptionnées pour le lot 1: EIFFAGE et STPA
- 2 offres ont été réceptionnées pour le lot 2 : HUBLART et TELLIER Paysage

Au vu du rapport d'analyse les marchés ont été attribués :

- **Pour le lot 1** «Terrassement» à l'entreprise STPA (80 Abbeville), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- **Pour le lot 2** «Paysagement» à l'entreprise TELLIER Paysage (80 Rue), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

BELLE DUNE

35. Signatures d'un bail commerciale et d'une convention avec Pierre et Vacances Résidences & Resorts France

Par protocole d'accord en date du 19 octobre 1994, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (Syndicat Mixte) et le Groupe Pierre & Vacances ont alors convenu des modalités générales de leur collaboration afin de réaliser l'opération Belle Dune. Ils ont notamment défini les conditions de gestion et d'exploitation par le Groupe Pierre & Vacances des différents locaux commerciaux, locaux d'accueil et d'animation et équipements sportifs.

Les difficultés de mise en application des principes convenus dans le protocole d'accord en date du 19 octobre 1994 ont toutefois conduit les parties à chercher à en préciser ou amender certaines dispositions, dans le cadre d'un courrier du

Syndicat Mixte au groupe Pierre & Vacances, contresigné par Monsieur Gérard BREMOND en date du 07 juillet 1999.

Dans le même esprit a été conclu le 22 mai 2000, à titre temporaire, une convention de mise à disposition portant sur les différents biens immobiliers et d'équipement appartenant au Syndicat Mixte soit la Maison Belle Dune, le Club Jeune, le local d'intendance, les 4 cours de tennis non couverts, les 2 cours de tennis couverts et la Maison des Enfants.

Par ailleurs, a été régularisée entre le Syndicat Mixte et la SNC BELLE DUNE LOISIRS, par acte authentique conclu le 1^{er} décembre 2000 entre l'Etude Notariale Thibierge à Paris, l'acquisition, par le Syndicat Mixte, des différents locaux commerciaux dépendant de l'ensemble immobilier « LA PLACE ».

En conséquence de cette acquisition et conformément aux engagements pris de part et d'autre dans le protocole d'accord du 19 octobre 1994 et dans le courrier du 7 juillet 1999, les parties ont arrêté et convenu de signer un bail commercial selon les dispositions qui suivent.

Les biens concernés sont les locaux commerciaux sis au village Pierre & Vacances de Belle Dune, ZAC du Royon 80120 Fort-Mahon Plage.

Le bail prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 pour prendre fin le 1^{er} janvier 2025, il est consenti et accepté pour une durée de 9 années entières et consécutives.

Ce bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 126 000 € HT. Ce dernier sera indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

Il est à noter que par courrier en date du 15 mars 2016, le service des évaluations domaniales a estimé à titre indicatif compte tenu du caractère officieux de la consultation, la valeur locative des installations mises à disposition de Pierre & Vacances à 215 706 €HT.

Les charges locatives, taxes, redevances et impôts seront prises en charges par le preneur à bail.

Il est convenu par convention annexée au présent rapport que le Groupe Pierre & Vacances prendra en charge en lieu et place du Syndicat Mixte, les grosses réparations relevant de l'article 606 du Code Civil.

Monsieur MAQUET indique que ce rapport est lié avec le rapport n° 29 sur le projet Pierre et Vacances. Actuellement, est à l'étude le projet de 120 maisons supplémentaires à Belle Dune. Des difficultés sont rencontrées par rapport aux zones classées et aux zones remarquables sur le site de Belle Dune. La signature des baux commerciaux est importante puisque le groupe Pierre et Vacances va payer des loyers au Syndicat Mixte. Ces recettes permettront de faire évoluer le site de Belle

Dune. Bruno DALLE ajoute que des travaux vont avoir lieu dans le bassin de l'Aquaclub suite aux fuites.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le bail commercial et la convention et a autorisé le Président à les signer.

Les délibérations ont été enregistrées en Sous-Préfecture d'Abbeville, en date du 23 mai 2017.

Le relevé de décisions a été approuvé,, par les membres du Comité Syndical en date2017.

Emmanuel MAQUET
Président